



REGLEMENT 2024
CHAMPIONNATS INDIVIDUELS Par SERIES et SENIORS PLUS
DU COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD

Ces championnats sont ouverts aux joueurs licenciés en France

- de nationalité **française ou UE pour les championnats 4^{ème} et 3^{ème} série**
- **et de nationalité française exclusivement pour les 2^{nde} série et Seniors Plus.**

Connectez-vous d'abord sur Ten'up puis cliquez sur le lien d'inscription souhaité. Date limite d'inscription :

jusqu'au **22/10/23** les championnats

Seniors Plus : <https://tenup.fft.fr/tournoi/82410861>

4^{ème} Série : <https://tenup.fft.fr/tournoi/82410860>

3^{ème} Série : <https://tenup.fft.fr/tournoi/82410859>

jusqu'au **17/12/23** pour le championnat 2^{nde} Série

Les joueurs sont priés de laisser apparaître leurs coordonnées téléphoniques sur Ten'up afin que l'on puisse les contacter directement.

FORMAT ET HORAIRES :

- Un joueur inscrit = 1 réservation de 2 heures minimum dans son club et ce, **une seule fois**, (le match suivant se déroulant chez l'adversaire).
- les matchs se jouent la semaine, en soirée à partir de 18 H 30 et le Samedi, Dimanche & jours fériés : à partir de 9h, en accord avec l'adversaire.
- la date indiquée sur le tableau est **la DATE BUTOIR** (limite) pour le déroulement du match. En cas de désaccord entre joueurs le Juge arbitre avisera.
- Format des Matches :
 - Championnats **par Série** :
 - NC-4^{ème} Série n'ayant jamais été classés 15/4 ou mieux : « **Format 1** » : 3 sets à 6 jeux, avec jeu décisif dans toutes les manches.
 - 3^{ème} n'ayant jamais été classés 4/6 ou mieux et 2^{nde} Série : « **Format 1** » : 3 sets à 6 jeux, avec jeu décisif dans toutes les manches.
 - Championnats **Seniors PLUS** :
 - Toutes les parties sont disputées au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches à l'exception des catégories 65-70-75 ans où la troisième manche est remplacée par un super jeu décisif à 10 points.
- Classement : le classement des joueurs sera bloqué durant la période du championnat. La date du classement est fixée à la date de la fin des inscriptions.

DEROULEMENT :

1. C'est le joueur qui rentre dans le tableau qui reçoit à domicile.
2. Au 1^{er} tour ou lors des matchs de compression (lorsque les 2 joueurs qui se rencontrent ont déjà joué un tour précédent) **le joueur indiqué en bas reçoit et convoque son adversaire.**

3. Le joueur qui **reçoit fournit obligatoirement** un tube de balles neuves, qu'il pourra se procurer aux heures d'ouvertures au Comité du Nord à Marcq-en-Barœul – 03.20.72.87.81
Le tube de balles sera laissé au perdant de la rencontre.

Le vainqueur du match doit **joindre son futur adversaire dans les 24 heures après sa victoire par téléphone ou sms**, pour fixer le jour et horaire du match suivant, et communiquer son résultat par sms, **ou mail** au responsable du tableau

Exemple : catégorie : (ex : 4^{ème} série - +45 ans) Nom-prénom gagne : 6/3 – 6/2 contre Nom-prénom

Les coordonnées téléphoniques de chaque joueur seront communiqués ultérieurement et les tableaux consultables directement sur le site **TEN'UP**

4. Après **accord entre les 2 joueurs, le joueur recevant confirmera la date et l'horaire par mail** au responsable du tableau,

Vous pouvez vous inscrire en série et en seniors +

Extrait des REGLEMENTS FEDERAUX :

Conformément à l'article 60 et suivants des règlements fédéraux :

- *Les championnats de France 4e série /non-classés sont ouverts aux joueurs classés en 4e série /non classés n'ayant jamais été classés 15/4 ou mieux. Le classement de référence pris en compte sera celui à la date limite d'engagement de la première phase qualificative au championnat.*
- *Les championnats de France 3e série sont ouverts aux joueurs classés en 3e série n'ayant jamais été classés 4/6 ou mieux. Le classement de référence pris en compte sera celui à la date limite d'engagement de la première phase qualificative au championnat.*
- *Les championnats de France 2e série sont ouverts aux joueurs classés en 2e série. Le classement de référence pris en compte sera celui à la date limite d'engagement de la première phase qualificative au championnat*

Les joueurs qualifiés pour un championnat individuel par série de classement conserveront leur qualification, même s'ils ont changé de série aux classements mensuels, ou suite à une modification de classement effectuée par la commission compétente. Si à la suite d'un reclassement, un joueur ne peut plus participer à aucun championnat par série de classement, il pourra faire une demande de qualification exceptionnelle auprès du comité du championnat concerné.

Dans le cadre des championnats par série, un joueur ne pourra s'engager que dans un seul championnat.

Tout joueur qualifié à l'une des épreuves (Phases Qualificatives, Départementale, et Régionale) se doit de participer à l'étape suivante.

Tout litige avec un juge-arbitre du championnat sera transmis au responsable de la commission des épreuves individuelles qui réunira le comité de tournoi pour gérer le problème. Un juge-arbitre membre de la commission des épreuves individuelles, concerné par un litige, ne pourra pas prendre part à l'étude du litige."

Règlement FFT - Article 38 bis | Bonus et bonification

1e. Nombre de bonus pris en compte dans le calcul du classement : Le nombre total de bonus, parmi les victoires prises en compte, est limité à 2 lors de chaque calcul de classement.

1f. Bonification par partie de simple gagnée : 15 points par partie gagnée (WO et bonus exclus) sont attribués aux participants des championnats individuels et championnats qualificatifs à une épreuve fédérale, avec un maximum de 45 points.